

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~

**COMMUNE DE SCHWENHEIM**

~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 11  
Date de convocation : 5 avril 2016

**Séance du 12 avril 2016**

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

**PRÉSENTS** : M. Gabriel OELSCHLAEGER, Maire  
M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire  
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire  
Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire  
M. DERVIEUX Jean, Conseiller municipal  
M. ESCHBACH Materne, Conseiller municipal  
M. HEID Thierry, Conseiller municipal  
Mme JAEGER Clarisse, Conseillère municipale  
Mme SCHALCK Véronique, Conseillère municipale  
M. SCHNEIDER François, Conseiller municipal  
Mme WEISS Virginie, Conseillère municipale

**EXCUSÉS** :

- M. JACQUET Frédéric, Conseiller municipal ayant donné procuration à DERVIEUX Jean
- M. KERN Thomas, Conseiller municipal
- M. WILT Alain, Conseiller municipal

**Assistait en outre à la séance** :

Mme Johanna LUCAIRE, Secrétaire de Mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, mardi 12 avril deux mil seize, à vingt heures en séance ordinaire.

## ORDRE DU JOUR :

- 2016-08 Approbation du PV de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016
- 2016-09 Désignation de deux secrétaires de séance
- 2016-10 Approbation du Compte Administratif 2015 Commune
- 2016-11 Compte de Gestion 2015 Commune
- 2016-12 Affectation du résultat Commune
- 2016-13 Fixation des taux d'imposition Commune
- 2016-14 Budget primitif 2016 Commune
- 2016-15 Approbation du Compte Administratif 2015 du lotissement
- 2016-16 Compte de Gestion 2015 du lotissement
- 2016-17 Affectation du résultat du budget lotissement
- 2016-18 Budget Primitif 2016 du lotissement
- 2016-19 Lotissement Haeselsberg : intégration de la voirie dans le domaine public communal et clôture du budget
- 2016-20 Approbation du Compte Administratif 2015 CCAS
- 2016-21 Compte de Gestion 2015 CCAS
- 2016-22 Affectation du résultat du budget CCAS
- 2016-23 Travaux de restauration de deux oratoires – choix des entreprises
- 2016-24 Restauration de deux oratoires – demande de subvention (réserve parlementaire)
- 2016-25 Installation d'un 2<sup>ème</sup> compteur d'eau au presbytère
- 2016-26 Pose d'appuis de fenêtres à l'école maternelle
- 2016-27 Association foncière – désignation d'un nouveau membre titulaire et d'un membre suppléant
- 2016-28 Travaux d'accessibilité salle polyvalente – choix du Maître d'œuvre
- 2016-29 Demandes de subventions
- 2016-30 Divers

### **2016-08                    Adoption du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2016**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2016, joint à la convocation pour la réunion de ce jour, est soumis au Conseil pour adoption.

#### **➤Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal ADOPTE ledit procès-verbal.

Pour : Unanimité des membres présents                    Contre : 0                    Abstention : 0

### **2016-09                    Désignation de deux secrétaires de séance**

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommés secrétaires de séance :

- Mme WEISS Virginie
- Mme SCHALCK Véronique

Pour : Unanimité des membres présents                    Contre : 0                    Abstention : 0

## 2016-10 Approbation du Compte Administratif 2015 Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joseph LERCH, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	<u>Réalisé :</u>	<u>Restes à réaliser :</u>
Dépenses de Fonctionnement :	247 157,65 €	
Recettes de Fonctionnement :	288 533,96 €	
Report 2015	<u>138 224,07 €</u>	
<b>Excédent de Fonctionnement :</b>	<b>179 600,38 €</b>	
Dépenses d'Investissement :	400 829,06 €	12 900,00 €
Recettes d'Investissement :	173 700,28 €	
Report 2015	<u>401 941,13 €</u>	
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>174 812,35 €</b>	
<b>Excédent global de clôture :</b>	<b>354 412,73 €</b>	<b>12 900,00 €</b>

## 2016-11 Compte de Gestion 2015 Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Saverne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune de Schwenheim,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

**2016-12      Affectation du résultat Commune**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice  
STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement  
CONSTATANT que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2014	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	401 941,13 €		-227 128,78 €	12 900,00 €	-12 900,00 €	161 912,35 €
FONCT	138 224,07 €	94 929,00 €	41 376,31 €			179 600,38 €

CONSIDERANT que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	179 600,38 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	179 600,38 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

## **2016-13      Fixation des taux d'imposition Commune**

Le Maire communique au Conseil municipal les données fiscales notifiées par les services de l'Etat.

Il propose de maintenir les différents taux.

### **Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :**

DECIDE de fixer les taux des 4 taxes comme suit :

	<b><u>2015 :</u></b>	<b><u>2016 :</u></b>
Taxe d'habitation :	7,52%	7,52%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	4,81%	4,81%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	19,34%	19,34%
Cotisation foncière des entreprises :	8,94%	8,94%

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

## **2016-14      Budget primitif 2016 Commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	590 871,33 €
Recettes de fonctionnement :	590 871,33 €
Dépenses d'investissement :	632 065,33 €
Recettes d'investissement :	632 065,33 €

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 ;  
Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joseph LERCH, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :	103 442,61 €
Recettes de Fonctionnement :	52 217,60 €
Déficit de fonctionnement :	-51 225,01 €
Report 2014 :	98 267,50 €
<b>Excédent global de clôture :</b>	<b>47 042,49 €</b>

Dépenses d'Investissement :	0,00 €
Recettes d'Investissement :	85 058,61 €
Excédent d'investissement	85 058,61 €
Report 2014 :	-85 058,61 €
<b>Excédent global de clôture :</b>	<b>0,00 €</b>

**2016-16      Compte de Gestion 2015 Lotissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Saverne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune de Schwenheim,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

**2016-17      Affectation du résultat du budget Lotissement**

Monsieur le Maire explique qu'au niveau d'un budget lotissement, il n'y a pas lieu d'affecter de résultat.

**2016-18      Budget primitif 2016 Lotissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Budget primitif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :      145 800,49 €

Recettes de Fonctionnement :      145 800,49 €

Dépenses d'Investissement :      0 €

Recettes d'Investissement :      0 €

**2016-19      Lotissement Haeselsberg: intégration de la voirie dans le domaine public communal et clôture du budget**

Mr le Maire rappelle que la voirie du lotissement Haeselsberg est assimilable à la voirie communale

Selon l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et déclassément des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Les équipements communs (voirie, etc...) seront transférés au budget principal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

DECIDE le classement dans la voirie communale, de la voirie du lotissement Haeselsberg, ce qui a permis d'identifier 963 mètres linéaires de voie communale supplémentaire ;

DECIDE d'intégrer la voirie du lotissement à l'inventaire de la commune sous le numéro 2016-xxx pour la valeur de 1 546 298,22€ et charge le comptable public de passer les écritures internes correspondantes ;

AUTORISE le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale ;

PRONONCE la clôture définitive du lotissement Haeselsberg et la dissolution du budget annexe, et le reversement de l'excédent au Budget principal de la Commune.

**2016-20      Approbation du Compte Administratif du CCAS 2015**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la délibération du 16 novembre 2015 n°2015-64a de dissolution du CCAS au 31 décembre 2015 ;

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 ;

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Joseph LERCH, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :	162,00 €
Recettes de Fonctionnement :	0,00 €
Déficit de fonctionnement :	-162,00 €
Report 2014 :	1451,46 €
<b>Excédent global de clôture :</b>	<b>1 289,46 €</b>

**2016-21      Compte de Gestion du CCAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Vu la délibération du 16 novembre 2015 n°2015-64a de dissolution du CCAS au 31 décembre 2015 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Saverne et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune de Schwenheim,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du receveur,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

ADOpte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

**2016-22      Affectation du résultat du budget CCAS**

Monsieur le Maire explique qu'au vu de la dissolution du CCAS de Schwenheim, il y est nécessaire d'affecter le résultat au Compte 002 du Budget principal communal.

**2016-23      Travaux de restauration de deux oratoires – choix des entreprises**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la vétusté des deux oratoires situés l'un Rue de la Paix, l'autre Rue de la Prairie.

Il y aurait lieu de réaliser les travaux suivants :

- Mise en place d'une nouvelle charpente
- Renouvellement de la couverture en ardoises
- Travaux de maçonnerie et de peinture
- Mise en place de deux grilles en fer forgé

Vu les offres de prix réceptionnées, le Maire propose de réaliser les différents travaux.

4 offres ont été présentées :

- Entreprise MEHL René pour un montant de 8 015,40€ TTC
- Entreprise GIESSLER pour un montant de 10 065,60 € TTC
- Entreprise DECO PEINT pour un montant de 4 800 € TTC
- Entreprise NICO Chardel pour un montant de 8 250 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

DECIDE de retenir les entreprises référencées ci-dessus ;

VOTE le financement de la dépense, à savoir :

<u>Oratoire Rue de la Paix</u>	H.T.	T.T.C.
Charpente :	3 339,75 €	4 007,70 €
Couverture :	4 532,00 €	5 438,40 €
Maçonnerie et peinture :	1 846,00 €	2 215,20 €
Grille en fer forgé :	<u>4 750,00 €</u>	<u>4 750,00 €</u>
<b>Totaux :</b>	<b>14 467,75 €</b>	<b>16 411,30 €</b>

<u>Oratoire Rue de la Prairie</u>	H.T.	T.T.C.
Charpente :	3 339,75 €	4 007,70 €
Couverture :	3 856,00 €	4 627,20 €
Maçonnerie et peinture :	2 154,00 €	2 584,80 €
Grille en fer forgé :	<u>3 500,00 €</u>	<u>3 500,00 €</u>
<b>Totaux :</b>	<b>12 849,75 €</b>	<b>14 719,70 €</b>

SOLLICITE l'intervention de bénévoles ;

SOLLICITE M. Claude KERN, sénateur, pour l'attribution d'une réserve parlementaire ;

SOLLICITE une subvention du Conseil de Fabrique ;

AUTORISE le Maire à signer les différentes pièces ;

**Le plan de financement est le suivant :**

• Dépenses totales TTC :	31 131,00 €
• Dépenses totales HT	27 317,50 €
• Récupération TVA	2 941,00 €
• Réserve parlementaire :	5 000,00 €
• Participation du Conseil de Fabrique	11 595,00 €
• Fonds propres :	11 595,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>31 131,00 €</b>

**2016-24     Demande de subvention Oratoires – "Réserve  
Parlementaire"**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de xxx€ sur le programme 122, action 01 "Aides exceptionnelles aux collectivités

territoriales" de la mission "Relations avec les Collectivités Territoriales" en vue de réaliser les travaux de réfection de deux oratoires à Schwenheim, dont le coût s'élève à 31 131 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

SOLLICITE la dite subvention "Réserve parlementaire".

**2016-25      Installation d'un 2<sup>ème</sup> compteur d'eau au presbytère**

Mr le Maire explique au Conseil municipal la nécessité d'installer un deuxième compteur d'eau pour les logements situés au presbytère. En effet, il serait ainsi plus aisé de répartir les charges pour les locataires.

Un devis estimatif a été demandé au SDEA pour la somme de : 780€ TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

APPROUVE l'installation d'un deuxième compteur d'eau au presbytère pour 780 € TTC.

**2016-26      Pose d'appuis de fenêtre à l'école maternelle**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que les appuis de fenêtre en grès du bâtiment communal de l'ancienne école des filles sont très abimés et s'effritent.

Un devis a été proposé par l'entreprise GIESSLER de Saverne, qui consiste à la pose de protections en aluminium sur les appuis de fenêtre.

Après discussions, le Conseil municipal décide de faire appel à une autre entreprise pour réaliser un devis, qui consisterait à la pose d'une résine sur les appuis de fenêtres.

**2016-27      Association foncière – désignation d'un nouveau membre titulaire**

Suite à la démission d'un membre du Conseil Municipal, qui faisait également partie du Bureau de l'Association foncière à ce titre, il est nécessaire de désigner un nouveau membre titulaire ainsi qu'un nouveau suppléant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

DESIGNE :

- Mme WEISS Virginie comme nouveau membre titulaire du Bureau de l'Association foncière
- Mr DERVIEUX Jean, comme membre suppléant du Bureau de l'Association foncière.

### **2016-28 Accessibilité salle polyvalente – choix du Maître d'œuvre**

Les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente devant être réalisés dans les 6 ans à venir, il est nécessaire de commencer les démarches en choisissant tout d'abord un Maître d'œuvre qui réalisera le projet.

3 offres ont été proposées :

- Cabinet Alain BENEDICK pour un taux d'honoraires de 15% HT
- Cabinet DPLG Patrick WIEREL pour un taux d'honoraires de 16% HT
- Cabinet ADAM Architecture pour un taux d'honoraires de 15,5% HT

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

DECIDE d'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre au Cabinet d'Architecture Alain BENEDICK, qui propose la solution la moins disante.

### **2016-29      Demandes de subventions**

#### **a) Collège les Sources**

Subvention accordée 9€ par jour et par élève soit pour 2 élèves :  
9 x 7 = 63€  
Pour 2 élèves de la commune de Schwenheim.

#### **b) Langue et culture régionale**

Subvention refusée

#### **c) Croix rouge française**

Subvention refusée

#### **d) AFSEP**

Subvention refusée

#### **e) ARHAM**

Subvention refusée.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Pour : Unanimité des membres présents                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **2016-30      Divers**

#### **a)      Demande d'estimation du bâtiment Crédit Mutuel auprès du service des Domaines**

Mme LAZERUS esthéticienne résidant à Lupstein, nous fait parvenir par courrier du 9 mars 2016, une proposition d'acquisition du bâtiment du Crédit Mutuel appartenant à la commune pour un montant de 32 000€.

Nous avons, au préalable, effectué une demande d'estimation du bien auprès du service de France Domaine.

La séance est close  
A 23h.